

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Paris :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 39 ;
 A EWIG,
 Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne 30 c.
 Réclames 30
 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Juin 1877.

Chronique générale.

Toute la presse conservatrice commente dans le sens le plus favorable l'article paru samedi dans l'Union. La feuille légitimiste y affirme, on se le rappelle, son adhésion pleine et entière à l'acte du 16 mai.

Ainsi qu'il résulte de cet article, les légitimistes ont obtenu du maréchal de Mac-Mahon l'assurance formelle qu'ils n'avaient à craindre de sa part aucune mesure de nature à restreindre l'exercice du droit de révision partielle ou totale de la Constitution. On sait que jusqu'en 1880 le Président de la République peut seul prendre l'initiative d'une révision ; à tort ou à raison, les partisans de M. le comte de Chambord avaient attribué au ministère de Broglie l'intention de pousser le maréchal à profiter du droit que lui accordent les lois constitutionnelles, pour demander avant 1880 une révision de la Constitution tendant à proroger ses pouvoirs pour une nouvelle période de sept ans, ou même à se revêtir de la présidence à vie. C'eût été fermer la porte pour longtemps encore à la possibilité d'une restauration de la royauté traditionnelle.

La croyance que le cabinet actuel nourrissait ce projet et la crainte que le Président ne le favorisât ont été la cause principale de l'opposition faite jusqu'ici, par l'organe le plus autorisé du parti légitimiste, au gouvernement.

Les déclarations très-formelles faites il y a quelques jours par le maréchal de Mac-Mahon à plusieurs notabilités du parti ont complètement dissipé ces appréhensions. Le ministère peut donc désormais être assuré du concours des sénateurs légitimistes pour le vote de la dissolution. S'il est vrai qu'il ait hésité jusqu'ici à se décider définitivement

pour une demande de dissolution en raison de l'incertitude qui planait sur l'issue probable de cette démarche, l'évolution de la droite légitimiste ne peut que contribuer à mettre un terme à ses hésitations et à faire pencher la balance en faveur de la dissolution, car elle rend le vote de celle-ci presque certain.

Cet accord des groupes conservateurs ne peut qu'accroître la majorité du Sénat. L'entente est complète, et les candidatures de droite aux sièges inamovibles du Sénat sont d'ores et déjà assurées d'un plein succès. Par suite, le gouvernement, assuré d'une majorité, n'hésitera pas à demander la dissolution.

La commission du budget s'est réunie au Palais Bourbon hier, à 2 heures. Après une courte discussion, il a été décidé que l'on demanderait, en tête de l'ordre du jour, le 16 juin, la discussion de l'interpellation des gauches, et on n'inscrira le budget qu'en second lieu, afin de refuser les impôts, si le cabinet ne répond pas à l'interpellation.

Nous croyons savoir que M. le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets des instructions en vue de l'observation la plus stricte de la circulaire sur le colportage.

A l'occasion de la condamnation de M. Bonnet-Duverdier, les réfugiés de la commune à Londres auraient ouvert une souscription pour faire frapper une médaille en l'honneur du président du conseil municipal de Paris.

Des arrêtés du préfet des Bouches-du-Rhône viennent d'ordonner la fermeture des trois cercles ultra-radicaux de l'Horizon, de Bellevue et des Chartreux, à Marseille. Nous reproduisons celui qui a trait au cercle de Bellevue :

« Le préfet des Bouches-du-Rhône,
 Vu les statuts du cercle de Bellevue ;
 Considérant qu'il est de notoriété publique que le cercle dont il s'agit, s'écartant des conditions sous lesquelles l'autorisation lui a été donnée, est devenu un véritable centre de réunion et de discussion politique,

Arrête :
 1° L'autorisation accordée au cercle de Bellevue est retirée, et ledit cercle devra être immédiatement fermé ;
 2° Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le maire de Marseille, chargé d'en assurer l'exécution.

Le préfet des Bouches-du-Rhône,
 Armand PIHORET.

Le Citoyen, qui nous apporte ce texte, ajoute, détail curieux : Au moment où le commissaire de police est venu exécuter l'arrêté, la réunion très-nombreuse, qui se tenait dans le local du cercle, était présidée par le maire de Marseille, M. Maglione. Ce fait se passe de commentaire.

L'Italie et la Puisse savent certainement l'importance qu'il faut attribuer au Bien public, journal de M. Menier. Mais vraiment ces deux puissances seront bien ingrates, si elles ne récompensent pas la peine inouïe que se donne le Bien public pour les obliger à nous déclarer la guerre.

Chaque jour, le plus petit incident est envenimé. Les moindres démarches de nos ambassadeurs sont tournées en offenses aux puissances étrangères ; M. le prince de Hohenlohe n'a plus le droit de paraître ou de s'abstenir dans les réunions officielles sans que le Bien public interprète à notre préjudice sa présence ou son absence. Il illuminerait volontiers lorsqu'un article calomnieux a paru à l'adresse de la France dans quelque journal berlinois.

M. Menier a peut-être plus de crédit qu'on ne suppose à l'étranger. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la besogne à laquelle se

livre son journal est intolérable en France et ne sera pas tolérée.

On se préoccupe, depuis quelques jours, d'un article assez violent publié par la Gazette nationale, de Berlin, contre notre gouvernement. En voici le principal passage :

« En dissolvant la Chambre, dit la Gazette nationale, on veut étouffer l'opinion publique, escamoter le droit électoral et confisquer la France. Qu'on obtienne ou non l'assentiment du Sénat pour accomplir cet acte, c'est là une affaire qui ne regarde que la France ; mais on voit chaque jour que l'ultramontanisme, sous sa forme la plus manifeste et la plus belliqueuse, a entrepris de s'emparer du pouvoir gouvernemental en France. On veut que le Sénat arme la main des ultramontains, en y mettant la glaive de l'Etat et les forces militaires de la France.

Les discours du souverain du Vatican et ceux des nonces de Bruxelles et de Munich indiquent où est l'ennemi.

Cet état de choses explique la méfiance qu'inspire à toute l'Europe la situation de la France. L'établissement d'un gouvernement ultramontain en France crée une situation nouvelle en ce qui concerne les rapports des autres Etats avec la France.

Si la politique de pessimisme que l'on pratique et que l'on prêche ouvertement au Vatican rencontre un organe au sein de l'aréopage européen, un dénouement tragique ne pourra plus être qu'une question de temps. Le Sénat français trouve d'un côté la majorité de la nation française, tous les gouvernements de l'Europe, l'opinion publique de tout le monde civilisé, la cause de la paix universelle.

Nous sommes habitués depuis longtemps aux violences d'outre-Rhin, et nous restons calmes devant ces nouvelles provocations. Aussi bien ce langage ne doit-il étonner personne quand on connaît les inspirations de la Gazette nationale.

Cette feuille allemande est l'organe de M. Lasker et de M. Dernburg, tous deux appar-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LES PRÉVENTIONS.

(Suite et fin.)

Blondel et Naquet remirent leurs passeports que l'honnête agent de la force publique déploya à l'envers, et parcourut d'un oeil que les fumées du vin semblaient avoir obscurci.

— A la bonne heure ! s'écria-t-il en mettant le doigt sur le cachet... Connue, la signature du gouvernement ! Il n'y a rien à dire, mes braves... Vous n'êtes pas les chouans que je cherche... car il n'en manque pas dans le pays, de ces oiseaux de nuit à tête blanche... Mais faut les dénicher !... Vous étiez les seuls voyageurs ?

— Pardonnez-moi, répondit Blondel, nous avions un compagnon qui n'a point voulu quitter la pa-

— Oh ! oh !... Est-ce qu'il voudrait se cacher ?

— Il peut-être ses raisons pour cela, observa le brigadier releva la tête, et se rapprochant mystérieusement :

— Auriez-vous quelque idée sur le particulier, bourgeois ? demanda-t-il confidentiellement.

— Je vous engage à l'examiner avec soin, répondit Blondel sur le même ton.

— Compris ! nous allons voir le signalement du susdit... Où est-elle, cette patache du diable ?

— A la porte.

Le gendarme sortit ; mais il reparut au bout d'un instant.

— Pas plus de voyageur que dans ma giberne, s'écria-t-il.

— Que dites-vous ? répliqua vivement Blondel ; aurait-il pris la fuite ?

— La fuite !... répéta le brigadier.

— Il faut le savoir. Appelez le cocher.

— Présent ! répondit le paysan qui entra.

— Qu'as-tu fait de ton troisième voyageur ?

— Mon troisième voyageur ?

— Oui.

— Ma foi ! quand il a vu que les autres s'arrêtaient ici, il est descendu.

— Et où est-il ?

— Parti.

— Parti ! s'écria Blondel en se tournant vers le brigadier. Plus de doute, il vous aura aperçu et aura craint d'être arrêté.

— Comment ! s'écria le gendarme, est-ce que ce serait...

— Un chouan.

— Se peut-il ?

— J'en suis sûr.

— Qu'est-ce qu'il dit donc, le bourgeois ? s'écria le postillon.

— N'écoutez pas les dénégations de cet homme, interrompit Blondel ; c'est un chef royaliste ; et en tout cas, votre devoir est de vous en assurer.

— Mille tonnerres ! c'est ce que je vais faire, s'écria le brigadier en s'élançant hors de l'auberge.

— Songez-vous à ce que vous faites, dit vivement Naquet à Blondel ; vous dénoncez un inconnu sur de vagues soupçons !

— Cet homme est un chef de bande, vous dis-je.

— Mais songez...

— Du reste, nous allons voir ; je ne serai point fâché de prouver par cet exemple la possibilité de mettre la main sur les coupables ; ce sera un moyen de faire d'avance mes preuves.

Un coup de feu l'interrompt.

— Ecoutez ! s'écria Naquet.

— Croyez-vous maintenant ? dit Blondel.

Tous deux s'élançèrent sur le chemin, suivis de tous les gens de l'hôtellerie. Ils aperçurent bientôt le brigadier qui revenait en tenant l'étranger au collet.

— Vous avez tiré, s'écria Naquet.

— Histoire de rire et pour avertir le particulier de s'arrêter, dit le gendarme.

— Monsieur n'est point blessé ?

— Heureusement, répondit l'inconnu ; mais j'attends qu'on m'explique une pareille conduite.

— C'est ce qu'on va faire, mon prince, dit le gendarme. On vous a arrêté comme suspect et parce que le bourgeois ici présent vous a reconnu pour un blanc.

— Moi !

— Si cela n'est point, vous pourrez prouver le contraire, dit Blondel.

— Et puis-je savoir d'où vous est venu un pareil soupçon ? demanda l'étranger.

Le jeune homme rappela ce qui s'était passé, en relevant toutes les circonstances, comme eût pu faire un avocat général dans son réquisitoire.

— Ainsi c'est sur de pareilles présomptions que vous avez osé baser un jugement, monsieur ! reprit l'inconnu, et que vous m'avez exposé aux violences de cet homme. Mais qui êtes-vous, vous-même, pour porter une pareille accusation ?

— Le jeune homme se fit connaître, et à son nom l'étranger fit un mouvement.

— Blondel ! répéta-t-il. N'êtes-vous point neveu du colonel Leclerc ?

— En effet, dit Francis étonné.

— Et ne sollicitez-vous pas une place dans la magistrature ?

— D'où savez-vous...

L'étranger sourit, et faisant un pas vers le jeune homme :

tenant à la religion juive, par conséquent aussi hostiles que possible à la cause catholique.

Leur langage est ce qu'il peut être ; et ce n'est pas dans leur journal que nous devons rechercher l'expression de la pensée du gouvernement de Berlin.

D'après les nouveaux renseignements que nous recevons d'Amiens, le séjour de M. Gambetta dans cette ville aurait trouvé la population assez froide. Ses fidèles ayant à leur tête le maire, M. Goblet, l'attendaient à la gare et ont essayé de faire en son honneur une petite manifestation. Des cris de : « Vive la République ! Vive Gambetta ! » ont été proférés. Des cris de : « Vive Mac-Mahon ! » ont répondu. Le héros de la fête s'est alors éclipsé dans la voiture de M. Goblet, et tout le monde s'est dispersé dans le plus grand calme.

Mais l'intérêt n'était pas dans cette tentative d'ovation aussi péniblement organisée que radicalement manquée. Il s'était concentré tout entier dans les toasts politiques portés au banquet luxueux qui avait réuni le soir tous les démocrates marquants du département de la Somme.

Les journaux d'Amiens et la *Republique française* en publient deux, celui de M. Goblet et celui de M. Gambetta lui-même qui n'est, du reste, que la répétition du premier. Ce que l'on trouve de plus saillant dans l'un et dans l'autre, c'est l'essai audacieux d'une réhabilitation de la conduite du gouvernement de Tours et l'affirmation de l'union définitive des trois gauches.

Il y aurait beaucoup à dire sur l'essai de réhabilitation, beaucoup à dire surtout sur les paroles du maire d'Amiens qui n'a pas su comprendre les réserves que lui imposait sa position officielle et n'a pas su voir que, dans certaines circonstances, l'excès de la louange frise de bien près l'excès du ridicule.

Cependant, hâtons-nous de dire que ce ridicule n'a point été senti par le principal intéressé. Non-seulement M. Gambetta a accepté, sans sourcilier, des louanges qui auraient fait rougir Turenne ou Louvois, mais il y a insisté en des termes inimaginables. A titre de curiosité, nous en détachons ici même le passage suivant :

« Vous m'êtes témoin, s'est-il écrié, que l'amour de la France et le salut de la patrie envahie, opprimée par les légions amenées par le gouvernement personnel, étaient le sujet de nos uniques préoccupations. Nous avons réuni nos efforts, ils ont été ce qu'ils pouvaient être, nous ne les avons donnés pas mesurés ; nous les avons donnés sans trêve, sans mesure et sans repos ; mais la France permettait de tout tenter, de tout espérer, et quand on parle de résistance, à l'étranger même, chez nos vainqueurs, — à qui il faut rendre cette justice qu'ils sont impartiaux dans la vérité historique qui s'est déroulée devant nous, — quand on parle de la France chez ceux qui nous ont jaloués et abattus, comme chez ceux qui n'ont pas su la secourir, on reconnaît que c'est le seul

peuple qui ait donné le spectacle du plus magnifique héroïsme, quand tout avait sombré : armée, administration, finances ; quand tout avait été livré au hasard, à l'incertitude, en face d'un ennemi dès longtemps scientifiquement préparé. (Vifs applaudissements.) »

En vérité, les légions de Conlie, les armées de l'Est, les malheureux pourrissant sans secours et sans soins dans tous les hôpitaux, sont bien ingrats de ne pas sortir des boues où ils ont été ensevelis vivants, des neiges où ils ont été oubliés, des tombes où ils ont été entassés pêle-mêle pour voter à M. Gambetta et à ses amis un monument de reconnaissance et d'admiration.

Mais puisque le passé tente ainsi son propre relèvement, puisque, sans tenir compte de l'extrême indulgence qui a été témoignée à son égard, il se fait un titre de gloire de ce qui devrait être son titre d'éternel remords, n'hésitons pas, à notre tour, à exhumer un autre passé pour y trouver sa condamnation.

Le « dictateur de l'incapacité » avait déjà été justement stigmatisé par un de ses amis du passé, M. Bancel. Un homme qui devait être plus tard, sous l'empire de la passion, son ami et son allié, M. Thiers, le jugeait ainsi quelque temps après :

« La faute de la guerre poursuivie à outrance a commencé non pas à Paris, mais sur la Loire, lorsqu'il n'y avait plus d'espérance raisonnable de former au-delà de ce fleuve des armées capables de débloquent Paris ; c'est là qu'a commencé la faute.

« J'ai la conviction que si nous avions fait la paix à ce moment, nous aurions perdu moins de territoire et moins donné en indemnité de guerre ; AU LIEU DE CINQ MILLIARDS, NOUS AURIONS PU OBTENIR LA RANÇON DE LA DÉFAITE POUR DEUX MILLIARDS ET DEMI.

« On a voulu pousser la défense plus loin ; c'est alors que, pour ma part, j'ai cru, en honnête homme, en bon citoyen, au risque de me faire calomnier, devoir répéter ce que j'avais dit aux hommes dans les mains desquels se trouvait le gouvernement. Et je ne suis pas assez exact en disant « aux hommes. » En réalité, le gouvernement se trouvait dans la main d'un seul homme (M. Gambetta). Eh bien ! à mon avis, on a poussé la guerre à des extrêmes désastreuses, et c'est alors qu'on a dépensé encore 4 milliard 500 millions de plus environ, et peut-être même plus de 4 milliard 500 millions.

« Je pourrais montrer, par des comptes rigoureux, qu'on est arrivé à 4,700 millions de dépenses en vue des premières. Quant à l'indemnité de guerre, elle s'est montée à 5 milliards au lieu des 2 milliards et demi.

« Quant à la part des fautes, la voici : ceux qui ont fait la guerre nous ont condamnés à la dépense de 4 milliards ; ceux qui l'ont prolongée trop ont doublé le désastre et la dépense. Je le dis pour être complètement juste. »

N'ajoutons rien. M. Thiers a développé, dans cette occasion, la logique implacable

qui est le propre de son esprit, chaque fois qu'il n'est pas dominé par la passion, et la France entière ratifia en 1874 cette terrible mais juste apostrophe.

Si nous passons de là à l'affirmation de l'union définitive des trois gauches, un simple détail en peut faire apprécier la véracité. Deux journaux républicains se publient à Amiens, le *Progrès de la Somme* et le *Journal d'Amiens*. Le premier a publié un compte rendu du séjour de M. Gambetta à Amiens, mais sans témoigner le moindre enthousiasme. Le second se borne à relater l'événement dans le fait divers dédaigneux que voici :

« M. Gambetta, se rendant à Abbeville pour y faire une conférence, s'est arrêté aujourd'hui à Amiens, où il est arrivé vers trois heures de l'après-midi. Le maire d'Amiens, des membres de l'administration et du conseil municipal sont allés au devant de lui à la gare, où étaient réunis de nombreux curieux. — Il a été proféré des cris de : Vive Gambetta ! vive la République ! D'autre part, il y a eu une petite contre-manifestation, mais tout est bientôt rentré dans un calme parfait. Dans la soirée, un banquet par souscription a été offert à M. Gambetta dans les salons Gresset. »

Etranger.

On écrit de Saint-Sébastien au *Courrier de Bayonne* :

« Les arrestations se multiplient en Biscaye. Les agents du pouvoir s'en prennent à toutes les catégories d'individus, libéraux ou carlistes, sans doute afin de faire de l'intimidation, profitable au maintien de la paix. Singulière façon tout de même de pratiquer les idées de conciliation et de mansuétude dont on fait si souvent parade à Madrid !

« Il est fort à craindre que cela ne conduise à rien de bon. »

Le même journal annonce que c'est le 14 de ce mois que doivent commencer les opérations finales de la circonscription dans les provinces basco-navarraises. Malgré les difficultés financières contre lesquels la députation provinciale de Guipuzcoa est obligée de lutter, les municipalités sont décidées à faire tous les sacrifices pour racheter complètement le contingent de cette année. Le pays veut la conservation intégrale de ses droits. En rachetant le contingent moyennant finances, la province cède à une nécessité impérieuse ; mais, dans l'obligation de subir la loi, elle choisit le mode le moins humiliant pour elle.

Chronique militaire.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Avis aux réservistes de la classe de 1867, et aux hommes de la classe de 1874 renvoyés dans leurs foyers le 10 novembre 1876.

Les réservistes de la classe de 1867, de la subdivision de Tours, qui auront droit à leur passage dans l'armée territoriale le 30 juin 1877, sont prévenus qu'ils devront, à partir du 10 juin courant et jusqu'au 24 du même mois, déposer leur livret individuel à la Mairie de leur domicile ou de leur résidence.

Ces livrets seront adressés au Bureau de recrutement pour y établir le certificat de passage dans l'armée territoriale (page 64), ainsi qu'un nouvel ordre de route.

Les livrets seront rendus aux intéressés par l'intermédiaire de la gendarmerie.

Les hommes de la classe de 1874, de la subdivision de Tours, renvoyés dans leurs foyers par anticipation le 10 novembre 1876, devront également, et aux dates indiquées ci-dessus, remettre leur livret à la Mairie de leur domicile ou de leur résidence, afin de permettre au recrutement de modifier le certificat de passage dans la réserve de l'armée active (page 57).

Les hommes de ces diverses catégories, qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent avis, seraient passibles de poursuites et des peines édictées par la loi.

A Tours, le 5 juin 1877.

Chronique Locale et de l'Ouest.

AVIS DE PASSAGE DE TROUPES.

Un détachement du 43^e de ligne, commandé par le lieutenant de Cholet au camp du Ruchard, sera logé chez les habitants du quartier des Ponts, et chez une partie de ceux

Saumur, le 13 juin 1877.

Le Maire, LECOY.

LE PONT DE SAINT-FLORENT.

A partir de demain jeudi 4 juin, le pont suspendu de Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur le Thouet, sera exempté du péage.

Un arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, affiché dans notre ville, réglemente les poids du chargement et le nombre de bœufs qui peuvent passer ensemble sur ce pont.

C'est par ordonnance du 13 février 1848 que le pont suspendu de Saint-Florent-Saumur a été concédé et construit. Il fut livré à la circulation en 1840.

Théâtre de Saumur.

Mardi 19 juin 1877, une seule et unique représentation extraordinaire avec le concours des artistes du théâtre national de l'Odéon, sous la direction de M^{me} MARIE LAURENT, qui jouera le rôle de Marouche, qu'elle a créé à Paris.

Le grand succès de l'année, L'HEP-MAN, pièce en 5 actes, en vers, de M. PAUL DEROULEDE.

Distribution : — Rogoviane, M. Régnier. — Stenko, M. Montigny. — Chmoul, M. François. — Mosy, M. Monval. — Fret Gherasz, M. Depay. — Ladistas IV, M. Sicaud. — Comte de Lownia, M. Amaury. — Remen, M. Seiglet. — Galgan, M. Lohet. — La Marucha, M^{me} MARIE LAURENT. — Mikla, M^{me} Andriny. — Le Prince Osiecki, M. Brunet. — Panluck, M. Cleire. — Le comte Tomicky, M. Gilbert. — Le Prince Bakwiz, M. Belval. — Un Kosak du Don, M. Granier. — Un Kosak du Don, M. Mouneran. — Un Kosak de l'Ukraine, M. Hertz. — Officiers et soldats polonais, Kosaks du Don, de l'Ukraine.

60 costumes entièrement neufs ; sortant des ateliers de M^{me} D. Baron.

Armes et armures de la maison Boulléville.

Ouverture à 7 heures 1/2. — On commencera à 8 heures précises.

M. Périn, juge de paix à Louvigné-des-Desert (Ille-et-Vilaine), est nommé juge de paix du canton de Vihiers (Maine-et-Loire), en remplacement de M. Petit, nommé juge de paix à Saint-Fargeau (Yonne).

Angers. — Une grande fête vélocipédique sera donnée dimanche prochain (7 juin) au Jardin du Mail, par le Véloce-Club d'Angers.

Il y aura six courses : la première commencera à une heure et demie de l'après-midi, la dernière à quatre heures.

Mardi 19 juin aura lieu la grande course de fond. Distance : 240 kilomètres d'Angers à Tours, aller et retour.

Premier prix, 500 fr. Deuxième prix, 250 fr. Troisième prix, 125 fr. Quatrième prix, 75 fr. Cinquième prix, 50 fr. Sixième prix, une médaille.

Départ place André-Leroy, à 4 heures précises du matin.

Avis aux amateurs qui désireraient assister au passage à Saumur des divers concurrents.

Lundi, entre quatre et cinq heures du soir, un violent orage, accompagné d'une pluie diluvienne mêlée de grêle, a éclaté sur Angers.

La foudre est tombée sur une maison de la rue des Bas-Chemins, où elle a dégrèlé une cheminée, et sur un arbre à l'angle des boulevards du Haras et des Lices, en face l'hôtel de M^{me} la comtesse de la Croix dière.

La nuit suivante, vers trois heures du matin, l'orage a repris, mais avec moins de violence.

— Votre famille ne m'est point inconnue, monsieur ! dit-il. Voyez plutôt.

Il lui tendit une lettre, et Blondel reconnut l'écriture de sa cousine. Elle était adressée à M. de Vernon.

— M. le préfet ! dit le jeune homme déconcerté. Tous les assistants poussèrent un cri de surprise, et le brigadier voulut prendre la fuite.

— Restez ! dit M. de Vernon sévèrement ; vous êtes heureux, monsieur, que votre brutale erreur ait porté sur moi plutôt que sur un autre ; j'ai droit de vous pardonner.

— Quant à M. Blondel, ajouta-t-il en se tournant vers le jeune homme, il reconnaîtra un jour, je l'espère, que présumer trop facilement le mal, c'est moins prouver la perspicacité que la malveillance, et que pour recevoir de la loi le droit d'accuser les autres, il faut avoir acquis plus d'impartialité et de prudence.

Francis s'inclina en balbutiant une excuse. Mais, sans l'écouter, M. de Vernon salua et reprit la route de Fontenay.

A peine eut-il disparu dans l'ombre, que le brigadier, dégrisé par la peur, s'avança vers Blondel immobile.

— A nous deux maintenant, s'écria-t-il, les poings fermés.

Mais Naquet l'arrêta.

— Taisez-vous, dit-il doucement, l'erreur de

mon ami est assez punie.

— Ponie ! s'écria le gendarme, et mon emploi qu'il a manqué me faire enlever !

— Oui, dit Naquet à demi-voix ; mais vous l'avez conservé, et lui vient de perdre le sien !

(Magasin pittoresque, tome VIII.)

Ce que valent les serments aux institutions existantes :

Après les « trois glorieuses journées », un légitimiste fut sommé (l'histoire ne dit pas à quelle occasion) de prêter serment au roi Louis-Philippe :

Comme il hésitait et cherchait à éluder le texte : — Point de périphrases, monsieur, lui dit le président de la cérémonie ; prononcez le serment en toutes lettres, sans omettre les points ni les virgules.

— Soit, répondit l'interpellé. Je jure obéissance aux lois, virgule ; fidélité à la Charte constitutionnelle, virgule, et au roi Louis-Philippe, point !

INCENDIE A LA FILATURE BESNARD A ANGERS.

Nous empruntons à l'Union de l'Ouest, qui nous arrive ce matin, les détails suivants sur un incendie qui a éclaté hier matin à Angers, dans l'un des magasins de chanvre de la filature Besnard, Genest père et fils et Bessonneau :

« Ce matin, vers 6 heures 1/4, une épaisse colonne de fumée était aperçue au-dessus de la grande allée du Mail. Le feu venait d'éclater dans la corderie Besnard. En un instant les secours arrivaient de toutes parts.

Le feu avait pris, sans cause connue, dans un atelier de peignage situé au-dessus du grand magasin de chanvre dont les bâtiments se développent en carré, de la rue des Minimes à l'allée du Mail. Cinq ouvriers travaillaient dans cet atelier, on a craint un moment que deux d'entre elles ne fussent restées asphyxiées au milieu des amas de chanvre qui emplissaient le magasin ; mais des recherches immédiates ont donné la certitude qu'aucun malheur de ce genre n'était à déplorer.

En quelques minutes, le feu se communiquant au magasin, se propageait avec la rapidité d'une traînée de poudre. Sur-le-champ, MM. Genest fils et Bessonneau donnèrent des ordres pour préserver le magasin des cordages fabriqués, contigu au précédent. En même temps, le foyer de l'incendie était attaqué sur tous les points à la fois. Ni les pompes, ni l'eau, ni les bras n'ont fait défaut. Les ouvriers et les ouvrières de la fabrique, les sapeurs-pompiers, les élèves du Grand-Séminaire et ceux de l'École des Arts, les soldats du 77^e de ligne et du 4^e cuirassiers, et grand nombre de citoyens s'empressèrent à la chaîne et au manèment des pompes ; M. le sénateur Achille Joubert, M. Max Richard, Marcheteau, Delahaye, Carriol, etc., étaient accourus avec leurs pompes.

M. le préfet, M. le premier président, M. le juge d'instruction Pelletier, M. le secrétaire général Montaubin, les officiers supérieurs des deux régiments, M. le commissaire central, etc., etc., étaient au milieu des travailleurs et s'employaient à faire concourir les efforts de tous. Des flots ont été versés sur les murs du magasin en feu et sur les masses de chanvre dont il était rempli. A huit heures environ, on avait la certitude de n'être pas débordé par le fléau.

Le dommage est très-considérable. Le magasin contenait, en chanvre et étoupes, près d'un million de kilogrammes ; le tout est absolument perdu pour la fabrication. La somme représentée par cet immense amas de matière première est couverte par des assurances à onze compagnies. Mais ce qui n'est pas couvert, le dommage irréparable qui va résulter de ce désastre, c'est le chômage forcé des ateliers. Avant que le travail reprenne régulièrement, il faudra reconstituer l'approvisionnement nécessaire qui vient d'être détruit en deux heures. Pour les ouvriers c'est une rude épreuve, et l'on craint, malgré tout le zèle de M. Besnard et de ses associés, qu'elle ne se prolonge pendant plusieurs semaines et peut-être des mois.

D'après l'Etoile, les pertes s'élèvent dit-on, à un million de francs.

Le Patriote dit de son côté que la perte est estimée à environ 800,000 francs. On suppose, ajoute-t-il, que l'incendie est analogue à ceux qui éclatent parfois dans les meules de foin ; c'est-à-dire qu'il a sa cause dans la combustion spontanée des chanvres.

Le bruit s'est répandu à 8 heures qu'un deuxième incendie venait d'éclater à la brasserie de la Chalouère ; heureusement c'était une fausse alerte, provenant d'une abondante fumée qui s'échappait d'une cheminée de l'établissement.

Cholet. — On lit dans l'Intérêt public : M. le comte de Grimouard, notre nouveau sous-préfet, est arrivé vendredi à Cholet, et a pris immédiatement la direction du service.

A l'audience du 2 juin, le tribunal correctionnel de Cholet a condamné le nommé Renou (Joachim), âgé de 48 ans, tailleur d'habits, demeurant au May, pour outrage par paroles envers un officier de l'armée, à un mois de prison, à 400 fr. d'amende et aux frais.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme payable le 15 juin sont priées de se libérer.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 10 juin 1877.

Versements de 22 déposants (1 nouveau), 3,431 fr. 75 c.
Remboursements, 9,420 fr. 95 c.

Variétés.

L'ABUS DE LA BIÈRE.

La bière est, en réalité, une boisson alimentaire de premier ordre ; mais l'abus qu'on en fait assez généralement, même chez nous, entraîne certains inconvénients qu'il est d'ailleurs facile de prévoir et d'expliquer par l'examen de la constitution même de ce produit.

Chacun des éléments de la bière : eau, alcool, principes amers et aromatiques, substances nutritives, exerce isolément son action spéciale qu'il n'est pas difficile de démêler dans l'ensemble des effets de la bière :

1^o La bière nourrit. Elle renferme une certaine proportion de matières azotées, rapidement assimilables, et de sels terreux favorables à la nutrition. Ce pouvoir nutritif est surtout développé dans une espèce de bière, dont l'usage tend à se généraliser, et dont l'introduction dans le commerce est récente : je veux parler de la bière de lait. Cette action est d'autant plus appréciable que la bière est désagréable à boire, qu'elle stimule l'appétit et les fonctions digestives, et qu'on en absorbe ordinairement de grandes quantités.

2^o La bière alourdit. Quand on en a ingéré une certaine dose, on ne peut marcher quelque temps sans éprouver une grande lassitude et de la lourdeur dans les jambes. Malheureusement, si l'on s'assied alors, c'est souvent dans un café, pour boire de nouveau. On attribue cet effet à la quantité d'eau que renferme la bière. Sans discuter cette opinion, les Flamands en ont contracté l'habitude de boire du genièvre après la bière. Chez les gens affaiblis, dont les nerfs ont perdu de leur ressort, le remède ne fait alors qu'aggraver le mal.

3^o La bière enivre. On ne saurait mettre le fait en doute. En vain prétend-on que la bière la plus alcoolisée ne contient pas plus de 90/0 d'alcool ; c'est encore assez pour atteindre le résultat, eu égard aux proportions de liquide ingurgité. L'ivresse de la bière diffère, d'ailleurs, de celle du vin. On n'a pas confirmé l'assertion d'Aristote, que les ivrognes de bière tombent en avant et les ivrognes de vin tombent en arrière ; mais Athénée est le seul aussi qui ait vu faire « à ceux qui usent de la boisson d'orge les mêmes choses que ceux qui se trouvent pris de vin. Ils chantent et dansent comme les autres ivrognes. » Est-ce donc depuis que les Allemands y ont introduit du houblon que la boisson d'orge produit les effets de l'opium et du haschich ?

Le houblon complique en effet l'action de l'alcool de celle qui lui est propre, et c'est peut-être à lui qu'il faut attribuer la somnolence hébétée, le sommeil lourd, la démarche traînante, les allures pesantes des buveurs de bière.

4^o Enfin, la bière épaissit plutôt qu'elle n'engraisse. On a remarqué que, tandis que l'ivrognerie du vin détermine l'amai-grissement, l'abus de la bière provoque l'embonpoint, et que cet embonpoint est plutôt de l'engorgement graisseux que de l'engraissement véritable.

Le peuple dit : « C'est de la mauvaise graisse, » et se trouve d'accord en cela avec cet aphorisme de l'école de Salerne : *Grossos humores nutrit cerevisia.*

Les effets de la bière sont complétés dans le reste de la citation qu'il est plus facile de faire en latin : *provocat urinam ventremque molliet et inflat.* Le premier de ces effets a d'autres conséquences sur lesquelles on ne peut insister.

A la longue, ces effets, réunis, produisent un résultat d'ensemble qui se traduit par l'aspect caractéristique des buveurs de bière.

En France, nous en abusons moins qu'ailleurs. Dans le Nord-Ouest, la consommation est six fois moins considérable que dans le Nord-Est ; il est vrai que l'on s'y rattrape sur le cidre. Elle est vingt fois moins considérable dans le Sud-Est.

A Paris, en 1872-1873, la consommation de la bière s'élevait à 12 litres 88 par personne et par an.

A Vienne, cette consommation atteint 446 litres par personne ; à Londres, elle s'élève à 200 litres ; à Munich, dont la bière a une réputation universelle, on en consomme jusqu'à 500 litres par habitant.

(La Liberté.)

Faits divers.

Les jouets en caoutchouc. — L'attention de l'administration française a été récemment appelée sur un avis publié par des journaux allemands, et ayant pour objet de prévenir le public que des jouets en caoutchouc, de fabrication française, avaient été soumis à une analyse chimique qui avait permis de constater qu'ils contenaient des proportions considérables de zinc et présentaient par suite un danger sérieux.

Cette assertion étant de nature à porter un préjudice grave à un des articles de notre commerce d'exportation, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a cru devoir inviter le comité consultatif d'hygiène publique à examiner la question de savoir si le caoutchouc combiné avec l'oxyde de zinc et vulcanisé doit être ou non considéré comme inoffensif.

Le comité, après une analyse attentive des jouets soumis à son examen, a reconnu que la composition qui forme la base de ces jouets ne renferme que du caoutchouc, du carbonate de chaux, du soufre et de l'oxyde de zinc, ce dernier complètement exempt d'arsenic. Le comité a formulé son avis dans les termes suivants :

« Le caoutchouc combiné avec l'oxyde de zinc et vulcanisé, est complètement inoffensif ; les jouets dans lesquels cette composition entre seule, ne peuvent occasionner d'accidents d'aucune sorte, même chez les enfants du premier âge, et les craintes manifestées à cet égard ne reposent sur aucun fondement. »

Voici, dit un de nos confrères, une histoire vraie, trop vraie !

M. Berthelot, le célèbre chimiste, a horriblement mal au cœur, et une douzaine d'autres savants aussi !

Voici l'épouvantable aventure qui vient de leur arriver.

Il y a quelque temps, M. Berthelot découvrait à Marseille, au musée Borelly, dans un double vase antique hermétiquement clos, un liquide rouge qui était incontestablement du vin, et qui remontait à l'époque des Antonins. Il était contenu dans un tube de verre épais d'environ 35 centimètres de long. Aussitôt après l'introduction du liquide, la pointe du tube avait été fermée.

L'autre jour, M. Berthelot avait réuni plusieurs de ses collègues pour goûter ce vin de seize cents ans. On le trouve assez insipide. La dernière goutte venait d'être avalée, quand on sonna à la porte. C'était une dépêche qu'on apportait :

— Vous permettez ? demanda M. Berthelot.

— Comment donc ?

Il ouvrit la dépêche et la laissa tomber en palissant. Voici ce qu'elle contenait : « Paris, de Marseille, 8 h. du soir. — Ne buvez pas liquide rouge. — Avoir oublié inscription écrite fond premier vase. — Ce n'est pas du vin, c'est le corps liquéfié par un procédé perdu aujourd'hui du consul Septimus. — V. »

Cinq minutes après, tout ce monde, pris d'un besoin subit de solitude, était parti.

Dernières Nouvelles.

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin à l'Élysée, sous la présidence du Maréchal ; il aurait été question de révoquer M. Goblet de ses fonctions de maire d'Amiens, la vivacité de ses paroles contre le Maréchal-Président ne permettant pas de le conserver à la tête de la municipalité du chef-lieu de la Somme.

Pour les articles non signés : P. GONET.

Marché de Saumur du 9 Juin.

Froment (l'h.) 77	24 55	Huile chene.	50	—
2 ^e qualité.	74	Huile de lin.	50	—
Seigle	75	Graine trèfle	50	—
Orge	65	— luzerne	50	—
Avoine h. bar.	50	Foin (dr. c.)	780	70
Fèves	75	Luzerne	780	60
Pois blancs . . .	80	Paille	780	45
— rouges	80	Amandes . . .	50	—
Graine de lin.	70	Cire jaune . .	50	250
Farine, culas.	157	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	2 ^e id.	—	—
Huile de noix.	50	3 ^e id.	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1876.	1 ^{re} qualité	» à	150
Id. 1876.	2 ^e id.	» à	75
Ordin., envir. de Saumur 1876.	1 ^{re} id.	55 à	60
Id. 1876.	2 ^e id.	» à	50
Saint-Léger et environs 1876.	1 ^{re} id.	» à	60
Id. 1876.	2 ^e id.	» à	50
Le Puy-N.-D. et environs 1876.	1 ^{re} id.	» à	50
Id. 1876.	2 ^e id.	» à	48
La Vienne, 1876.	1 ^{re} id.	» à	45
ROUGES (2 hect. 30).			
Souza et environs, 1875	1 ^{re} id.	» à	115
Id. 1876	2 ^e id.	» à	115
Champigny, 1875	1 ^{re} qualité	» à	115
Id. 1876	2 ^e id.	» à	115
Id. 1876	1 ^{re} id.	» à	200
Id. 1876	2 ^e id.	» à	150
Varrains, 1875	1 ^{re} id.	» à	115
Varrains, 1876.	2 ^e id.	» à	115
Bourgeuil, 1875	1 ^{re} qualité	» à	115
Id. 1876	2 ^e id.	» à	115
Id. 1876	1 ^{re} id.	» à	140
Id. 1876	2 ^e id.	» à	120
Restigné 1875	1 ^{re} id.	» à	115
Id. 1876	2 ^e id.	» à	115
Chinon, 1875	1 ^{re} id.	» à	115
Id. 1876	2 ^e id.	» à	115
Id. 1876	1 ^{re} id.	» à	115
Id. 1876	2 ^e id.	» à	110

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (mai 1877), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

La Sibylle de Delphes, à la chapelle Sixtine. — La Vie sincère (suite). — La Guêpe et l'Homme, apologue. — Le Palmier-Dattier. — Fausse civilisation. — Optimistes et pessimistes. — Pontaven (Finistère). — De la formation de la terre. — Comment on peut arriver, anecdote. — Ornaments et bijoux khiviens. — Château de Tarascon. — Les Pestes à Paris au seizième siècle. — Une Grève de cordonniers à Madrid, en 1680. — Aventurine. — Une Inconnue. — Aved. — Insectes nuisibles : les Dermestes. — Cathédrale de Bois-le-Duc. — La Vie bourgeoise avant 1789. — Sources du savoir. — Mémoires du chanoine Schmid (suite). — L'Ancienne serrurerie. — Les Femmes de pêcheurs en Normandie. — Berthe et Christine, nouvelle. — Les Crabes de terre. — L'Ajoux épineux. — Les Géographes (suite). — Les Trois ennemis de la vérité. — Le Commerce extérieur de la France. — Paracelse. — Verocchio. — Tabatières.

Gravures.

La Sibylle de Delphes, fresque de Michel-Ange, à la chapelle Sixtine. — Le Port de Pontaven, tableau par Grand sire. — Bijoux khiviens. — Le Château de Tarascon. — Portrait d'une dame inconnue, par un inconnu. — Dermeste du lard. — La Cathédrale de Bois-le-Duc. — Clefs en fer du seizième siècle. — Femmes au cabestan, à Villerville (Calvados), tableau par Ulysse Bulin. — Crabe violet terrestre de la Jamaïque. — Les Ajones en fleur, tableau par Alexandre Ségé. — Paracelse, d'après une peinture du Musée de Nancy, attribuée à Albert Durer. — David vainqueur de Goliath, statue en bronze d'Andrea Verocchio, au Musée national de Florence. — Tabatière d'or (1771), ciselée de deux tons, revêtue de burgau.

Sous le titre : *Magie et Physique amusante*, la librairie Calmann Lévy vient de faire paraître une œuvre posthume de Robert-Houdin. Non-seulement elle est instructive et amusante en ce qu'elle révèle les curieux secrets de l'habile enchanteur, mais encore, grâce aux dessins qui en accompagnent le texte, elle permet aux gens du monde de mettre eux-mêmes en pratique ce que Robert-Houdin appelait modestement ses *trucs*, et ce qui n'était pas moins que de merveilleuses applications de la mécanique et de la physique, souvent dignes du génie de Vaucanson.

UNE AFFAIRE D'OR!!
LISEZ!!!

BELLES ET BONNES
MONTRES
AVEC GILETIÈRE ÉLÉGANTE
expédiées franco.

APERÇU DES PRIX :

MONTRE argent, boussole, secondes. 24 fr.
MONTRE argent, cylindre rubis. 20 fr.
MONTRE glace plate, cylindre rubis. . 17 fr.
MONTRE sonnante les heures, 1^{er} choix. 25 fr.
MONTRE marchant très-bien. 10 fr.
MONTRE qualité inférieure. 7 fr.

GILETIÈRES EN TOUS GENRES
DE 2 A 13 FRANCS LA DOUZAINES
On demande des dépositaires et des courtiers.
ENVOI D'ÉCHANTILLONS.
S'adresser à M. COSTE, entrepositaire
général, à Taulignan (Drôme).

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 3 0/0.
Les demandes doivent être adressées à MM. RÉJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Refusez les contrefaçons.
— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées

et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.
Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou hémorrhagiques. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castles-tuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angle-terre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 63,914.
M. le professeur docteur Dédé, d'une grave maladie inflammatoire et spasmodique de la ves-sie, qui avait résisté à tout traitement pendant huit ans et le faisait horriblement souffrir.

Cure N° 62,986.
M^{me} Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint Guy* déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure N° 65,112.
E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.
M. Boillet, curé, de 56 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.
M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en mé-decine. En 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est
La Perfection de Chocolat Du Barry
vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et de plus facile à digérer. — Tout chocolat qui ne se dissout pas dans le lait est falsifié. — Preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé. — Dépôt à Saumur, chez M. CONNOR, rue de la République, n° 10; M. GONDRAND, rue d'Orléans, n° 10; successeur de M. TEXIER; M. NORMANDIN, rue de la République, n° 10; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et chez les bons pharmaciens et épiciers. — Le BARRY et C^{ie}, 26, place Vendôme, et 8, rue de la Grille, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'été, 11 juin 1877.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — —	
1 — 30 — —		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 40 — —	
12 — 30 — —		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 JUI 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2		30	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	625			Canal de Suez	670			
4 1/2		23	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	640			Crédit Mobilier esp.	443 75	3	75	
5		35	Crédit Mobilier	630			Société autrichienne	466 45	3	75	
Obligations du Trésor, t. payé			Crédit Foncier d'Autriche	467 80		1 25	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857			Charentes, 500 fr. t. p.	920			Orléans	331			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	998 75	2	40	Paris-Lyon-Méditerranée	326 50			
1865, 4 1/2			Paris-Lyon-Méditerranée	993			Est	315 50			
1869, 3			Midi	775			Nord	330			
1871, 3 1/2			Orléans	1290	7	50	Ouest	345			
1875, 4 1/2			Quest	655	2	50	Midi	345 50			
1876, 4 1/2			Vendée, 500 fr. t. p.	131	25		Charentes	247 50			
Banque de France			Compagnie parisienne du Gaz	400			Vendée	146 95			
Comptoir d'escompte			C. gén. Transatlantique	400			Canal de Suez	530			

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
Service d'été, 5 juin 1877.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-voiture	
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers)
9 — 1 — —	omnibus
1 — 36 — —	soir, omnibus
4 — 10 — —	express
7 — 15 — —	omnibus
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-voiture	
8 — 31 — —	omnibus
9 — 40 — —	express
12 — 40 — —	soir, omnibus
4 — 44 — —	omnibus
10 — 28 — —	express-voiture

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Suivant acte reçu par M^e Méhous, soussigné, et son collègue, notaires à Saumur, le vingt-cinq mai mil huit cent soixante-dix-sept, portant cette mention: Enregistré à Saumur, le vingt-huit mai mil huit cent soixante-dix-sept, folio 81, recto, case 4. Reçu cinq francs, décimes un franc vingt-cinq centimes. Signé: Térel.

M. François-Eugène Moreau-Barier, négociant et propriétaire, demeurant au château de la Tour-de-Méville, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Et M. Emile Moreau fils, majeur, célibataire, demeurant au château de la Tour de Méville, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

En conséquence de l'article seizième de l'acte de société passé devant M^e Méhous, notaire à Saumur, le quatorze septembre mil huit cent soixante-onze, enregistré et publié, ladite société formée en nom collectif entre M. Moreau-Barier, sus nommé, et M. Jules-Benjamin de Coquebert de Neuville, demeurant à Saumur, pour la fabrication et le commerce des vins de Champagne.

Ont établi entre eux la convention dont l'extrait est ci-dessous:

M. Moreau père, sur la demande de son fils et usant de la faculté qu'il s'était réservée, par l'article seizième de l'acte de société sus-relaté, a déclaré associer M. Emile Moreau, son fils, qui a accepté pour un tiers dans la société Moreau et de Neuville.

A cet acte est intervenu M. Jules-Benjamin Coquebert de Neuville, propriétaire, demeurant à Saumur, lequel, après avoir pris connaissance de la convention entre M. Moreau père et son fils, a déclaré y donner sa pleine et entière adhésion et accepter comme associé M. Emile Moreau, aux charges et conditions relatives dans l'acte de société et sans aucune novation ni dérogation audit acte.

Pour extrait conforme, Signé: MÉHOUS.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
APPARTEMENT
Rue du Marché-Noir.
S'adresser aux bains. (908)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux, au domicile de M^{me} veuve Dutour-Chaumin, le dimanche 17 juin 1877, à midi, par le ministère de M^e Méhous, notaire à Saumur, on vendra le mobilier dépendant de la succession de M^{me} veuve Dutour-Chaumin, décédée audit lieu, comprenant: lits, couettes, matelas, traversins, batterie de cuisine, vaisselle, draps de lit, linge de ménage, fauteuils, tables, armoires, pendules, chaises, vin en cercles et en bouteilles, et grande quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus 10 pour cent. (330)

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE
Située au Port, commune de Vivy.
Avec 11 ares de jardin en fermés de murs, avec espaliers. Belle pêche sur l'Aulhion.
S'adresser à M. JOUSSELIN, propriétaire-expert à Vivy. (325)

A VENDRE

OU A LOUER
PRÉSENTMENT,
MAISON, rue du Prêche, comprenant salon, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher, avec cabinets, jardin, écuries et remise.
S'adresser à M. PIÉRU, qui l'habite.

APPARTEMENT

ET CAVE
A LOUER
PRÉSENTMENT.
S'adresser à la Retraite. (321)

A LOUER

PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
Rue Saint-Jean.
Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,
LE THÉÂTRE DE LA POUPÉE
MODÈLE, avec plusieurs décors en bon état.
S'adresser au bureau du journal.

VASSEUR FILS

FABRICANT DE CLOUS
Rue Saint-Nicolas, 28,
A SAUMUR.

Fabrication de clous en tous genres, fer au bois, commerce de clous en tôles et en fils fer, spécialité de fils fer, raidisseurs, crampons galvanisés pour vignes et entourages de prés pour bestiaux, en qualité supérieure; ustensiles de ménage en fer battu, étamé et en fonte, fourneaux de tailleurs, de lingères; chauffeuses, soufflets, serrures en bois, pelles à terre tout acier, ferronnerie, vis pour charpentier, boulons, pointes, etc., etc.; prix très-modérés.
Les articles demandés, qui ne sont pas en magasin, seront livrés dans un bref délai. (42)

TEINTURERIE DU PROGRÈS.

BROSSAY

Rue Saint-Nicolas, 24,
SAUMUR.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient d'ajouter à son établissement un atelier spécial de NETTOYAGE A SEC pour costumes de dames tout confectionnés et pour vêtements d'hommes.
Par ce procédé, il n'y a pas à craindre que les vêtements soient déformés ni que les nuances soient altérées.
Prix très-modérés.

ON DEMANDE un valet de chambre,

de 25 à 40 ans, sachant jardiner. Inutile de se présenter sans bons certificats ou références.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Pendant toute la durée de l'Exposition, il y aura une **TABLE D'HÔTE**, le matin, à 11 heures, et le soir, à 6 heures, au **Buffet de la Gare d'Angers.** (285)

BANQUE NATIONALE

Place Vendôme, SOCIÉTÉ ANONYME, Place Vendôme
A PARIS. Capital: 4,000,000. A PARIS.

TABLEAU DES VALEURS NON COTÉES.

DEMANDES.			OFFRES.		
5	Obl. Duyal	467	9	Bons Liverdun	475
10	Act. Charb. Rhenans	35	5	Act. Champagnac	460
20	Obl. Quart. royal Bruxelles	18	20	Act. Pontgibault	455
10	Obl. Valais	750	10	Obl. Charbonnages romans	255
10	Act. Phénix Prusse	40	15	Obl. Meziidon-Dives (s'arr.)	355
20	Obl. Croisic Saint-Nazaire	115	10	Obl. Saône-et Rhone	350
17	Act. Scarpe Inf. canalisée	50	4	Obl. Marché aux chevaux	190
5	Obl. Ports de Marseille	360	14	Act. Tonnelierie méridoc.	180
50	Bons Caill.	21	20	Obl. Port de Cadix	170
5	Act. Lévy Bing	300	60	Obl. Eau de Nîmes	160
20	Act. Sardes	82 50	1	Act. Mines d'or Guyonnes	150
15	Obl. Confians à la mer	62	4	Act. Société Bilange, éguation et assainissement des villes.	140
8	Act. Luxembourg	240			
50	Obl. Usines à gaz réunies	37 50	40	Obl. Tramways de Versailles	130
30	Obl. Chantiers de la Seine	150	15	Obl. Tarn-et-Garonne	120
15	Obl. Hirondelles	370	20	Act. Villa Gutierrez	110
100	Act. Béliers	12	20	Act. Alfortville	100
5	Obl. Frameries Chimay	260	17	Act. Hôtel de Nice	90
3	Obl. Haiti ancien	600	8	Obl. Tabacs français (lib.)	80
10	Paris Petit Journal	775	22	Act. Villars Gutzwiller	70
15	Obl. Eau de Calais	77 50	5	Act. Bourges à Gien	60
2	Act. Crespin-les-Anzin	125	5	Act. Richer	50
3	Act. Raffinerie Honfleur	70	10	Obl. Ville d'Andone	40
1	Act. Frigorifique	3,600	10	Act. Tramways catalans	30
1	Act. Soleil (Incendie)	5,800	8	Act. Sauvenières	20
50	Obl. Union métallurgique	5	10	Act. Médoc	10

Cote de la Banque Nationale. Capital: 4,000,000. 10, Place Vendôme, Paris.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.
Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs sans bordereau ni classement.
Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.
Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

AVIS

La Caisse Saumuroise, 18, rue Beaurepaire, paie dès aujourd'hui les coupons: Orléans, Lyon Ovest, échéant le 1^{er} juillet 1877, sous escompte de 5 0/0.

Saumur, imprimerie de P. GODET.